

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 24 mars 2023

CONVOCATION

Date : 17 mars 2023
Affichée le : 17 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
31 mars 2023DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – Mme Sophie GUILHAUME – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-03-21

OBJET : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'afin de répondre aux exigences de la Caisse des Allocations Familiales, des vécus du terrain, de l'organisation du Service Enfance et de l'Accueil de Loisirs, le règlement des prestations périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires fait l'objet de rajouts et modifications listés ci-après :

Page	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	Motifs de modification
Page 8	Délais de réservation et annulation : Restauration scolaire, Accueil du matin et du soir, Etude surveillée et Post-Etude : Le mardi avant 12h pour le jeudi et vendredi Le vendredi avant 12h pour le lundi, mardi suivant	Développement du paramétrage par le prestataire informatique permettant de revenir aux modalités de réservations et d'annulations de la rentrée scolaire.
Page 12	Prélèvement automatique le 10 du mois suivant la facturation : fournir un RIB au Service Enfance / Affaires Scolaires (exemple : prestations de janvier, facturées en février, facture prélevée le 10 mars).	Le rejet de prélèvement automatique entraîne une gestion supplémentaire et des retards considérables sur le dépôt des fonds auprès du Trésor Public.

	En cas de rejet de prélèvement : il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement dans les cas suivants : -Après 2 rejets de factures consécutifs -Rejet pour raison technique (« refus débiteur », « contestation débiteur », « compte clôturé », « service spécifique », « pas de mandat », « compte bloqué », etc... Il appartiendra donc à l'usager de renouveler sa demande de prélèvement un an après s'il le désire.	
--	--	--

Considérant qu'il convient donc de modifier la page 8 et la page 12 du règlement de fonctionnement des prestations périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

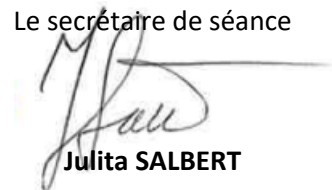
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des prestations périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT